

PORTANT COMPOSITION DES BUREAUX ET SECTIONS DE VOTE DES ÉLECTIONS DU 13 OCTOBRE 2020 AUX CONSEILS DE COMPOSANTES DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE (RENOUVELLEMENT GLOBAL OU PARTIEL) ET AUX CONSEILS DES ÉCOLES DOCTORALES (RENOUVELLEMENT PARTIEL)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-1 et suivants, L. 719-1, L. 719-2, L. 721-1 à L. 721-3, D. 713-1, D. 719-1 à D. 719-40, D. 721-1 à D. 721-8 ;

Vu l'arrêté rectoral n° 2019-84-1 du 24 juillet 2019 fixant, pour l'année universitaire 2019-2020, la composition de la commission de contrôle des opérations électorales de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'École de Droit, de l'École d'Économie, de l'UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation (PSSSE), de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), de l'École de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC), de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaine (LCSH), de l'UFR Langues, Cultures et Communication (LCC), de l'UFR de Mathématiques, de l'UFR de Chimie, de l'École universitaire de Physique et d'Ingénierie (EUPI), de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de l'UFR de Pharmacie, de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE);

Vu les règlements intérieurs des Écoles Doctorales Sciences Fondamentales (SF) et Sciences Pour l'Ingénieur (SPI), adoptés par délibérations du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 24 mai 2019 ;

Vu l'arrêté UCA-2020-326 portant organisation des élections (renouvellement global ou partiel) des représentants aux conseils de composantes de l'UCA et des représentants des doctorants aux conseils des Écoles Doctorales de l'UCA;

Vu l'arrêté UCA-2020-332 portant modification de l'arrêté UCA-2020-326 relatif à l'organisation des élections (renouvellement global ou partiel) des représentants aux conseils de composantes de l'UCA et des représentants des doctorants aux conseils des Écoles Doctorales de l'UCA;

Vu l'arrêté UCA-2020-333 portant publication des listes électorales des élections du 13 octobre 2020 aux conseils de composantes de l'UCA (renouvellement global ou partiel) et aux conseils des Écoles doctorales (renouvellement partiel) ;

Vu l'arrêté UCA-2020-359 portant organisation des bureaux et sections de vote des élections du 13 octobre 2020 aux conseils de composantes de l'UCA (renouvellement global ou partiel) et aux conseils des Écoles doctorales (renouvellement partiel) ;

Vu l'arrêté UCA-2020-365 portant recevabilité des candidatures aux élections du 13 octobre 2020 aux conseils de composantes de l'UCA (renouvellement global ou partiel) et aux conseils des Écoles doctorales (renouvellement partiel) ;

ARRETE

Article 1:

Les bureaux de vote sont ainsi constitués :

• Bureau 1 « École de Droit » :

Présidente: Claire-Marie BRINGUIER

Assesseurs: Isabelle DELPIT, Bertille ROCHE

• Bureau 2 « École d'Économie » :

Président : Hassen BAHLOUL

Assesseurs: Patricia ANCHEL, Claudine BELOT, Sonia SCHWARTZ

Bureau 3 « UFR PSSSE » :

Président : Séverine AUZARY-PEYRTON

Assesseurs: Sylvie PAGES, Laure NADLER, Paul RAINERI (suppléante: Ninon VAUCHE)

Bureau 4 « UFR STAPS » :

Présidente: Catherine GROLEAU

Assesseurs: Marie-Pierre RIEUTORT, Benoit BOBOUL

Bureau 5 « OPGC »:

Présidente : Christelle ROSSIN

Assesseurs: Nathalie HURET (suppléante: Géraldine DEL CAMPO), Guillaume GEORGEAIS

(suppléant : Yannick BRAS)

• Bureau 6 « UFR LCSH »:

PAS DE CANDIDATURE

Bureau 7 « UFR LCC » :

Présidente : Stéphanie JOSEPH

Assesseurs: Henri GILBERT, Olivia COUTURIER

Bureau 8 « UFR Mathématique » :

Présidente : François MARTIN

Assesseurs: Nourddine AZZAOUI, Véronique BAGLAND

• Bureau 9 « UFR de Chimie » :

Président : Elsa BARBOSA

Assesseurs: Pierre CARERRE, Dominique BRAMOULLE

Bureau 10 « EUPI » :

Président : Christine CHASTEL

Assesseurs: Christelle GREIVELDINGER, Fatima KHERAGHEL

Bureau 11 « UFR de Médecine et des Professions Paramédicales » :

Président: Frédéric LIBERT

Assesseurs: Gaëlle ROBERT, Magali LONGÉ

Bureau 12 « UFR Pharmacie » :

Président : Gaëlle ROBERT

Assesseurs: Coraline BONDIEU, Marie-Line ESBRAIRE

Bureau 13 « INSPE » :

Président : Sylvie DOZOLME

Assesseurs: Audrey FOURNIER, Stéphane BRAMANT, Evelyne ROUX

• Bureau 14 « Ecole Doctorale Sciences Fondamentales »:

Président : Rosa CAMPOS

Assesseurs: Dominique TORRISANI, Fatima GONCALVES

Bureau 15 « Ecole des Sciences pour l'Ingénieur » :

Président : Rosa CAMPOS

Assesseurs: Timothée MARTINOD (suppléante: Mélodie HANI DANIEL ZAKARIA), Dominique

TORRISANI, Fatima GONCALVES

Article 2:

Les sections de vote sont ainsi constituées :

• Bureau 4 « UFR STAPS » - Section de vote 1 « UFR STAPS - Vichy » :

Président : Gaël ENNEQUIN

Bureau 13 « INSPE » – Section de vote 2 « INSPE – Le Puy » :

Présidente : Émilie ANDRE

Bureau 13 « INSPE » – Section de vote 3 « INSPE – Aurillac » :

Présidente : Betty FAURE

Bureau 13 « INSPE » – Section de vote 4 « INSPE – Moulins » :

Présidente : Isabelle MOULIN

Article 3 - Dispositions diverses

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux des composantes de l'UCA concernées et sur l'intranet (https://www.uca.fr/elections/).

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12/10/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Directeur Général des Services Mathias BERNARD

François PAQUIS

- Transmis au contrôle de légalité le

1 2 OCT. 2020

- Publié le

12 OCT 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.